



CONSOLIDER ET RENDRE PLUS JUSTE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITES

Les orientations des socialistes

Le Parti socialiste considère qu'il est de son devoir d'agir pour sauver le système de retraites par répartition. Défendre le modèle solidaire des retraites est notre histoire et notre fierté. Assurer son avenir et le rendre encore plus juste, c'est notre vision de l'intérêt général. C'est aussi notre devoir envers les jeunes générations.

Or, notre système de retraites, fondé sur un principe de solidarité intergénérationnelle entre les actifs et les retraités, fait face à des difficultés. L'allongement de la vie et le départ en retraite des « baby-boomers » font peser une tension sur le financement du système, déjà mis à mal par la crise économique et la hausse du chômage. Selon le COR, si rien n'est fait d'ici là pour enrayer le déficit, il pourrait atteindre 20 milliards d'euros en 2020, dont 7 milliards d'euros pour le régime général. De plus, le système connaît des imperfections qui se traduisent par de fortes inégalités entre retraités : les retraites répercutent les inégalités femmes-hommes qui existent dans l'emploi, les métiers pénibles sont insuffisamment pris en compte, les interruptions de carrières et les parcours accidentés sont pénalisés, la multiplicité des régimes crée des disparités. Une réforme est donc nécessaire.

Les mesures prises en 2010 par la droite ont accru les injustices sans assurer le financement dans la durée. Outre le fait d'avoir concentré les efforts sur ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt, soit souvent les moins qualifiés et les plus modestes, le plan Sarkozy-Fillon-Woerth de 2010 n'a rien réglé : il était injuste, non financé et n'apportait aucune solution durable à la préservation du système. Pire, son but inavoué a toujours été de basculer vers un système par capitalisation.

Depuis la victoire de François Hollande, l'engagement 18 de la campagne présidentielle a été tenu avec le décret permettant le retour de la retraite à 60 ans pour les carrières longues, bénéficiant à 100 000 personnes environ et l'allocation équivalent retraite rétablie pour les seniors au chômage. Ce sont des mesures fortes de justice sociale dont nous sommes fiers. De même l'engagement 18 annonçait *« l'engagement d'une négociation globale avec les partenaires sociaux sur les retraites afin de définir, dans un cadre durablement équilibré, l'âge légal du départ à la retraite, la prise en compte de la pénibilité, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensable à la pérennité de notre système de retraite solidaire. »*

Le président de la République a ouvert le processus de concertation qui engage une réforme juste et pérenne de nos systèmes de retraites, en déclarant lors de sa conférence de presse du 16 mai 2013, *« Il nous revient d'assurer l'avenir des retraites. (...) Je refuse comme président de la République de reporter sur les générations à venir le fardeau du*

financement des retraites. ».

Le dialogue engagé par le gouvernement avec les partenaires sociaux est destiné à poser les piliers d'une réforme juste, ambitieuse et durable. **Les Français attendent des réponses, maintenant et pour longtemps. Nous plaçons pour une réforme qui assure le financement pérenne des retraites et prend sa place aux côtés d'autres chantiers majeurs** (APA, dépendance, silver économie, santé au travail, etc.), **en même temps qu'une politique active pour la croissance et l'emploi.**

Le Parti socialiste a lui aussi rencontré les organisations syndicales sur la question de la réforme des retraites. Nous restons fidèles aux principes que nous avons affirmés avec responsabilité il y a trois ans et pendant la campagne présidentielle.

Pour les socialistes, le premier objectif est de garantir le niveau des retraites, en particulier des petites retraites. Nous devons également nous atteler **à promouvoir une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une prise en compte de la pénibilité.** Dans un contexte de crise économique, le devoir de la gauche est **d'assurer le financement de façon durable et juste des retraites.** Enfin s'il y a des efforts à accomplir pour mener à bien cette réforme, ceux-ci devront être partagés par tous tout en épargnant les plus fragiles.

1. Un diagnostic partagé pour une meilleure protection sociale

Les changements au sein du monde du travail, l'éclatement des carrières et des parcours professionnels, l'entrée plus tardive et moins linéaire dans l'emploi, l'évolution des structures familiales et l'allongement de la vie obligent, pour mieux répondre aux besoins des Français, à réformer un système de protection sociale conçu dans un environnement économique et social radicalement différent.

L'avènement d'un nouveau temps de la vie

Avec l'allongement de la durée de vie, l'amélioration des conditions de vie et les progrès de la médecine, **le XXI^e siècle voit apparaître un nouveau temps de la vie, l'âge des seniors.** Prolongeant la période « active » et précédant l'éventuelle perte d'autonomie liée à la vieillesse, l'âge des seniors correspond à un moment où les individus aspirent à profiter d'une retraite méritée sans toutefois tomber dans l'inactivité.

Entre 1994 et 2009, les hommes ont gagné 2,5 ans d'espérance de vie à 60 ans, les femmes ont gagné 2 ans : l'espérance de vie à 60 ans atteint 22,5 ans pour les hommes, 27 ans pour les femmes. Certes, un indice affiné comme celui de l'Espérance de Vie sans incapacité (EVSI) rappelle que cet allongement de la vie ne se fait pas systématiquement sans incapacité : selon l'INSEE, en 2010, l'EVSI est de 63,5 ans pour les femmes et de 61,9 ans pour les hommes. L'EVSI tend à diminuer, surtout pour les femmes. Au milieu des années 2000, les cadres masculins avaient une espérance de vie à 35 ans de 47 ans contre seulement 41 ans pour les ouvriers.

Reste qu'en 2040, la durée de vie moyenne à la retraite sera plus importante qu'aujourd'hui, même si la borne d'âge de départ est plus élevée.

La durée moyenne passée à la retraite est d'environ 20 ans aujourd'hui contre 16 ans dans les années 1980. En 2040, l'espérance de vie à l'âge de 60 ans sera d'environ 24 ans en moyenne.

L'allongement de la vie, qui est due pour une large part aux politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de l'État social, se conjugue avec l'arrivée à l'âge de la retraite des 1^{ères} générations de baby-boomers. De la fin des années 1940 au début des années 1970, le nombre de naissances s'est situé entre 800 000 et 900 000 par an, pour atteindre ensuite à un niveau inférieur et stable (entre 700 000 et 800 000 par an). **Entre 2007 et 2035, le ratio**

démographique (ratio qui rapporte le nombre de personnes de 20 ans à 59 ans au nombre de plus de 60/62 ans) diminue donc fortement : de 2,6 en 2005, il passera à 1,5 en 2035.

Contrairement à nos voisins européens, davantage exposés au vieillissement de leur population en raison de leur faible taux de fécondité (1,59 enfant par femme en moyenne en Europe), **la France bénéficie d'une fécondité dynamique qui devrait permettre une meilleure situation à partir de 2035 environ.** Le taux de fécondité (2 enfants par femme) est proche du taux de 2,1 assurant le remplacement des générations sur le long terme (hors effet de la migration). Cette donnée démographique majeure, rappelée par les récents rapports du COR comme de la commission Moreau, éclaire l'horizon de notre système de retraite à plus long terme.

Niveau de vie des retraités : mettre fin aux idées reçues

Les trois dernières décennies ont connu une amélioration importante du niveau de vie moyen des retraités. C'est le fruit de la mise en place des politiques sociales, et plus particulièrement du régime de retraites par répartition, des dispositifs de solidarité pour les périodes d'interruption d'activité (chômage, maladie, éducation des enfants) qui représentent en moyenne 20% du montant des retraites versées (hors réversion). Entre 1970 et 2006, le nombre de personnes de plus de 65 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté a été diminué par 3,5. L'augmentation du niveau des pensions peut également s'expliquer en partie par le remplacement progressif de retraités par des retraités ayant eu des carrières salariales plus favorables pendant les Trente glorieuses. En 2010, le revenu de vie médian des retraités¹ était de 99 % de celui de l'ensemble de la population, de 92 % de celui des actifs². Reste que ce revenu médian dissimule de nombreuses inégalités. 10 % des plus de 65 ans sont toujours considérés comme pauvres en France. **Un million de retraités vit sous le seuil de pauvreté avec moins de 890 euros par mois, une partie d'entre eux étant bénéficiaires de l'ASPA** (allocation de solidarité aux personnes âgées) qui garantit un revenu minimal de 787 euros au 1^{er} avril 2013. Les inégalités femmes – hommes restent fortes : en 2008, le montant moyen de la retraite totale était de 1 740 euros pour les hommes contre 1 157 euros pour les femmes.

La réforme de 1993 a eu un fort impact sur le niveau des retraites. Depuis 30 ans, les retraités

1. Revenu par unité de consommation

2. Chiffre modulable si on tient compte que le taux de propriétaires y est plus important, ou au contraire que les complémentaires santé sont plus coûteuses.

ont perdu en moyenne 1 % de pouvoir d'achat alors que le pouvoir d'achat du salaire moyen s'est accru de 5,8 %. Les personnes qui ont pris leur retraite entre 1994 et 2003 ont eu une pension inférieure de 9 % à ce qu'elle aurait été en l'absence de réforme. Cet effet a été croissant pour les générations suivantes. Après une période de progression de la pension moyenne de l'ensemble des retraités plus forte et plus rapide que le revenu d'activité brut moyen de l'ensemble des personnes en emploi (2011-2020), le COR estime par ailleurs que la pension moyenne de l'ensemble des retraités progressera au contraire moins vite que le revenu d'activité moyen après 2020.

La volatilité des parcours professionnels fragilise le système

Le monde du travail a également subi de nombreuses mutations. Les carrières linéaires au sein d'une même entreprise, voire d'un même secteur d'activité, sont de moins en moins nombreuses. Les ruptures de parcours sont fréquentes et des passages entre la fonction publique, l'exercice d'une activité indépendante et le secteur privé s'observent de plus en plus. D'ores et déjà, en 2001 1/3 des retraités étaient des polypensionnés et 5,1 millions recevaient une pension d'au moins deux régimes de base.

Par ailleurs, la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans étant mise en place en 1959, l'entrée dans la vie active est de plus en plus tardive. L'âge moyen de première validation de 4 trimestres la même année ne cesse d'augmenter : il est de 20,8 ans pour la génération 1954 contre 23,4 ans pour la génération 1974. **La durée d'assurance validée par les actifs à 30 ans est donc plus faible pour les jeunes générations** du fait de l'allongement de la durée des études et des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi. À 30 ans, la génération 1974 a validé dix trimestres de moins que celle de 1954 (30,6 trimestres en moyenne à 30 ans contre 40,5 trimestres au même âge pour la génération 1954).

Le nombre de trimestres validés à 30 ans est diminué par l'allongement de la durée des études mais dépend aussi de la situation de l'emploi.

De même, l'emploi est une des clés explicatives principales du manque de ressources du système de retraite. La question de l'emploi des seniors est d'autant plus importante que le relèvement des bornes d'âge renforce les contraintes subies par les aînés dans l'emploi. Malgré une forte progression du taux d'emploi des seniors ces dernières années (qui s'est accompagnée d'une forte détérioration de l'emploi des jeunes), la crise économique continue de grever fortement l'emploi des seniors. En 2011, le taux d'emploi des 55-59 ans était de 64%. Celui des 60-64 ans était de 18,9 %. Par ailleurs, l'âge de la cessation d'activité

et l'âge de la liquidation d'un premier droit à la retraite diffèrent souvent. En 2010, sur 100 personnes partant à la retraite à la CNAV, seule la moitié a validé ses trimestres au titre de l'emploi l'année de leur départ ou l'année précédente. Les seniors peinent à sortir du chômage : 60 % des chômeurs âgés de 55 à 64 ans étaient en chômage de longue durée en 2011...

2. Restaurer la confiance dans notre système de retraite par répartition

L'échec du plan Sarkozy-Fillon-Woerth a précipité la crise de confiance dans notre système de retraite

En 2010, la droite n'avait pas hésité à présenter la réforme de 2010 comme une solution de financement pérenne. Pour mémoire, le 16 juin 2010 Eric Woerth présentait son projet de réforme des retraites « *pour un retour à l'équilibre des régimes français par répartition dès 2018* », tout en prévoyant une clause de revoyure en... 2013, un an après l'élection présidentielle.

On voit aujourd'hui ce qu'il est advenu de cet engagement du retour à l'équilibre. Les mesures prises en 2010 ont constitué un jeu de dupes inefficace au plan financier car seule la moitié des actifs est encore dans l'emploi lors de l'année de la liquidation de leur retraite.

Cela signifie concrètement **qu'en l'absence d'action volontariste pour améliorer le marché de l'emploi, notamment des seniors, le recul de l'âge légal a transformé des « jeunes » retraités en « vieux » chômeurs**, et transféré le mistigri des déficits des caisses de retraites vers l'assurance chômage, le fonds de solidarité vieillesse et la branche invalidité (AT-MP) sans améliorer pour autant la situation globale des finances publiques.

Irréaliste et inefficace, cette « réforme » était injuste sur le fond et a accru les inégalités.

L'effort financier demandé fut supporté pour l'essentiel par les salariés modestes davantage concernés par le report de l'âge légal de départ à 62 ans. À l'inverse, les diplômés des universités et des grandes écoles qui commencent à travailler plus tardivement étaient moins concernés par la réforme de 2010. Ces diplômés n'étaient pas non plus concernés par la réforme de l'âge de liquidation à taux plein, qui devait reculer de 65 à 67 ans.

Au total, ce sont donc les salariés modestes et les exclus qui ont été le plus mis à contribution par le plan Sarkozy-Fillon-Woerth.

La responsabilité de la droite est d'autant plus lourde qu'elle a procédé à un siphonnage du fonds de réserve des retraites (FRR). Créé par le gouvernement Jospin, ce fonds avait pour objectif d'anticiper le boom conjoncturel de

baby-boomers entre 2020 et 2035 et d'atteindre 150 milliards en 2020. La droite a délibérément choisi de ne pas alimenter ce fonds depuis 2003, allant même jusqu'à le ponctionner dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale successives. Ce fonds ne représente plus aujourd'hui que 36,6 milliards et a été détourné de sa mission originale. La politique menée par la droite visait clairement à ôter au régime par répartition tout amortisseur pour la période pour laquelle cela était le plus nécessaire et à stimuler la logique de capitalisation. Ce manque de réserve est un poids pour les jeunes générations. Le parti socialiste considère que, outre son irresponsabilité, la droite au pouvoir a fait acte d'une volonté délibérée d'entacher la confiance dans le système par répartition et d'une stratégie méthodiquement appliquée. En effet, plus tenue est la répartition, plus les systèmes individualistes et inégalitaires de capitalisation peuvent se développer et plus les injustices se renforcent.

Répondre à l'inquiétude des Français

Jamais l'inquiétude des Français sur leurs conditions de vie à la retraite n'a été aussi forte. 8 Français sur 10 se disent inquiets ou très inquiets. Probablement alimentée par la mauvaise connaissance de leurs droits futurs, cette inquiétude s'est surtout nourrie ces dernières années des informations anxiogènes, des invocations à « *une réforme douloureuse* », des comparaisons internationales manipulées, des discours de la droite cherchant à imposer l'idée qu'une réforme des retraites devait inévitablement conduire à une régression sociale. C'est surtout l'accumulation des mesures injustes et inefficaces qui ébranle la confiance collective. Cette défiance dans le système de répartition touche particulièrement les plus jeunes. Le rapport de la commission Moreau insiste ainsi sur la très forte impression des jeunes générations d'être victimes d'inégalités générationnelles.

Or, la pérennité du système de retraite, comme celle de l'ensemble de la protection sociale, repose sur la confiance partagée.

Pérenniser le système par répartition par des financements justes

Loin de l'équilibre promis par la droite pour 2018, le 11^{ème} rapport du COR, comme le rapport de la commission Moreau, soulignent de forts besoins de financement. Ils ne doivent être ni sous-estimés, ni dramatisés. D'après ces rapports, le besoin de financement du système de retraite se creuserait jusqu'en 2020. Cela représenterait en 2020 de 0,9 % à 1 % du PIB, soit environ 20 milliards d'euros selon les variantes économiques étudiées. Toujours d'après le COR, à long terme, la part des dépenses de retraites en proportion du PIB diminuerait dans les scénarios les plus

favorables, ce qui rendrait possible au-delà de 2040 un retour à l'équilibre du système de retraite.

L'impact majeur de la crise économique sur le financement de notre système de retraite n'est plus à démontrer. L'OFCE considère même que 3,9 des 5 milliards d'euros de déficit de la CNAV seraient dus à la crise économique. Doit-on considérer qu'il suffirait d'attendre que la crise économique et le papy-boom passe pour retrouver un système à l'équilibre ? Si le déficit est pour partie conjoncturel du fait de la violence de la crise économique qui pèse particulièrement sur les ressources des régimes, il est également pour partie structurel (papy-boom, allongement de l'espérance de vie à 60 ans). **Réformer est un devoir envers les jeunes générations (à partir de la génération 1970), déjà particulièrement touchées par les crises successives et la massification du chômage.**

3. Les priorités d'une réforme juste et durable

Notre système de retraites par répartition, fondé sur la solidarité entre les générations, est un fondement de notre République et du pacte social issu du Conseil national de la Résistance. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de prôner une énième réforme mais d'appeler à des mesures visant à restaurer la confiance, en garantissant la pérennité de son financement, en confortant le niveau de vie des retraités, en réduisant les inégalités, en instaurant un organe et un dispositif de pilotage pour le système.

Rassurer les jeunes générations sur la pérennité du système

La réforme des retraites doit avant toute chose être une promesse sociale, qui garantira à tous un temps de repos sécurisé. Pour cela, il nous faut d'abord faire cette promesse aux jeunes générations. **Il est nécessaire de leur garantir la possibilité de bénéficier d'un système par répartition et ainsi ne pas dégrader la cohésion intergénérationnelle.**

Toutefois, cette réponse à long terme ne nous exonère pas de trouver les financements immédiats manquants. Le départ en retraite des « *baby-boomers* » devenus « *papy boomers* », depuis que la réforme Fillon de 2010 a siphonné le fonds de réserve pour les retraites, menace l'équilibre du système. Au-delà des réformes structurelles, il faut donc trouver des ressources durables et garantir ces financements.

Il faut ainsi faire la pédagogie du phasage des problèmes liés à l'équilibrage des régimes d'ici 2020, puis sur la période 2020 - 2035 puis au-delà de 2035, chacune de ces périodes correspondant à des besoins particuliers et nécessitant des adaptations différentes.

L'objectif de pérennité financière, sans être une finalité en soi, constitue bien une des conditions de survie du système. Les premières menaces qui pèsent lourdement sur l'avenir de nos retraites sont les déficits, le déficit de confiance comme le déficit financier. Une réforme durable des retraites doit donc restaurer la confiance des Français dans le régime par répartition par la consolidation des financements, la garantie d'un niveau de pension pour les retraités, et des mesures de justice sociale attendue.

Des ressources nouvelles sont nécessaires

Les efforts justes sont des efforts partagés. Le Parti socialiste souhaite rappeler son opposition à un nouveau relèvement des bornes d'âge qui constituerait une double injustice : une injustice parce qu'elle revient à faire porter les efforts de financement sur ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt, sans avoir d'impact sur ceux qui, au contraire, ont fait plus d'études. Une injustice également car cela revient à nier les inégalités d'espérance de vie à 60 ans, de sept ans différente par exemple entre les cadres et les ouvriers. Nous sommes également défavorables à l'accélération, proposée par la droite, du calendrier actuel de relèvement des bornes d'âge.

Un effort partagé consiste également à mettre à contribution les revenus du capital. Il n'est pas juste que le capital ne contribue pas au financement des retraites.

Le système par répartition repose principalement sur les cotisations salariés et employeurs. À partir du moment où la priorité est de préserver le niveau des retraites et de réduire les inégalités, il est normal d'envisager un effort sur les cotisations, qui devra être modéré, partagé par tous, salariés du privé et du public et employeurs.

Comme nous l'avons précisé en 2010, un allongement de la durée de cotisation, après 2020 est possible : il devra prendre en compte l'environnement économique et ne pas excéder la moitié des gains d'espérance de vie, alors qu'aujourd'hui il représente deux tiers d'allongement d'activité contre un tiers de temps de retraite. En revanche, le Parti socialiste est opposé à l'accélération du calendrier d'allongement des durées de cotisations.

Le retour de la confiance dans notre système de répartition passe par la garantie d'un maintien du niveau des pensions. Nous refusons de régler les problèmes de financement par une désindexation des pensions, qui aurait un impact sur le niveau des pensions et renforcerait la défiance envers le système de retraite, alors que les retraites versées au titre du régime général ne dépassent pas 1543 € par mois (soit 50 % du plafond de la Sécurité sociale). La confiance dans le système de retraites réside également dans un maintien des taux de

remplacement médian qui sont très proches entre les salariés du secteur privé (74,5 %) et les salariés civils du secteur public (75,2 %).

Des efforts partagés, ce sont aussi des efforts partagés entre les actifs et les retraités. Les retraités ont aujourd'hui un niveau de vie moyen équivalent à celui des actifs, du fait des politiques de redistribution, fiscales comme sociales. **Nous sommes défavorables à une remise en cause de l'abattement de 10 % sur les pensions pour l'impôt sur le revenu**, qui aurait pour conséquence de rendre imposables près de 790 000 ménages qui ne l'étaient pas et de baisser les prestations sociales versées sous conditions de ressources. Parce qu'il faut financer le système par répartition, le Parti socialiste considère cependant légitime que soit ouvert le débat sur une contribution, au même niveau que les actifs, des retraités les plus aisés.

Les socialistes réaffirment par ailleurs **l'importance du Fonds de réserve des retraites** pour amortir le choc démographique des années 2020-2035 et pour faire face aux aléas sans remettre en cause le niveau des pensions.

Faire de l'égalité femmes-hommes une réalité plus qu'un objectif

Alors que depuis un demi-siècle, l'augmentation du taux d'activité et de qualification des femmes avait commencé à réduire les écarts de pensions entre les femmes et les hommes, ces écarts tendent à stagner voire à se creuser à nouveau. En cause, les réformes successives des retraites portées par la droite et tout particulièrement le report de 65 à 67 ans de la borne d'âge pour liquider à taux plein sa retraite en cas de carrière incomplète. Les femmes furent les premières victimes de la réforme Sarkozy-Fillon-Woerth de 2010. Aujourd'hui, une femme retraitée sur trois touche une pension de retraite inférieure à 700 euros contre un homme retraité sur six. Elles sont davantage concernées par les décotes que les hommes et 25 % d'entre elles attendaient la borne d'âge de 65 ans pour liquider leurs droits en 2010 contre 15 % des hommes.

Le montant moyen de la retraite de droit direct des femmes est inférieur de moitié à celui des hommes hors majoration de pension pour enfants. Avec les différentes majorations, le montant moyen des retraites des femmes est de 1 157 euros quand celui des hommes s'élève à 1 740 euros. Cet écart s'explique par une durée d'assurance plus courte et par un salaire de référence plus faible que les hommes.

Pour les générations nées après 1960, le COR considère que la durée d'assurance validée en moyenne devrait rejoindre celle des hommes pour les générations nées après 1960. (avec compensation dans la pension des interruptions d'activités liées aux naissances

par les ajouts de trimestre). Mais ces écarts de salaire de référence devraient perdurer car les écarts salariaux se maintiennent : le temps partiel concerne 30 % des femmes contre 7 % des hommes. **Les écarts de salaires devraient donc à l'avenir devenir la principale cause des écarts de pensions subsistants.** Quelle que soit la génération considérée et l'âge, la proportion de trimestres non cotisés n'excède jamais 10 % pour les hommes tandis qu'elle varie, après 30 ans, de 4 à 25 % des trimestres validés pour les femmes. **À l'âge de la retraite, les femmes paient donc le prix fort des inégalités qu'elles ont subies pendant la vie active.** Elles continuent de représenter 85 % des salariées à temps partiel... Agir contre les inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite nécessite inévitablement d'agir contre les inégalités dans l'emploi, sur le déroulement des carrières et l'égalité salariale. Les retraites ne peuvent à elles seules corriger toutes les inégalités de la vie active, et elles ne doivent pas exempter d'agir sur celles-ci. Le mode de validation des trimestres (200h au SMIC) est particulièrement défavorable aux femmes qui travaillent à temps partiel.

La gauche a d'ores et déjà décliné cette priorité : projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, partage du congé parental, respect de l'égalité salariale pour obtenir l'accès aux marchés publics, scolarisation des enfants à partir de deux ans, développement de l'accueil de la petite enfance.

Mais ces politiques ne se traduiront sur les retraites des femmes qu'à plus long terme. En attendant, il est important d'envisager des mesures de correction de ces inégalités plus fortes qu'elles n'existent aujourd'hui. L'égalité salariale femmes-hommes augmenterait quant à elle les ressources de la branche vieillesse de manière conséquente.

Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont de 27 %. Les écarts des montants moyens de retraite sont de 42 % ! Le Parti socialiste souhaite donc une amélioration des droits familiaux, afin qu'ils bénéficient davantage aux femmes. L'exemple le plus parlant est probablement celui de la majoration du montant de pension pour les personnes ayant élevé 3 enfants (10 % dans le régime général, de 10 % dans les régimes complémentaires, de 10 % plus 5 % par enfant supplémentaire dans la fonction publique). Cette majoration n'est pas équitable. Tout d'abord parce qu'elle n'est pas fiscalisée et représente une niche fiscale de près d'un milliard. Ensuite parce qu'elle est de fait proportionnelle au montant de la pension et bénéficie donc plus aux retraités aisés, et de fait plus aux hommes qu'aux femmes. **Une majoration forfaitaire par enfant permettrait de garantir une meilleure redistribution, au bénéfice des femmes.** Par ailleurs, une femme qui a commencé à travailler à 17 ans, qui a interrompu plus tard sa carrière quelques années pour élever ses enfants, ne peut

bénéficier du dispositif carrière longue et de l'ouverture des droits à 60 ans. Le calcul des droits familiaux pourraient enfin mieux prendre en compte l'évolution des familles : l'AVPVF (assurance vieillesse des parents au foyer) continue de prendre en compte les revenus du couple dans le calcul de la prestation différée alors même que la séparation des couples n'est pas réservée aux actifs ! **Y compris à la retraite, les femmes ont le droit à l'autonomie.**

Enfin, les inégalités dans l'accès aux pensions de réversion pourraient être corrigées. Les règles ne sont pas les mêmes pour tous en ce qui concerne les pensions de réversion pour les veufs et les veuves. Les modalités (ressources, âge minimum, calcul) peuvent fortement varier d'un régime à l'autre.

Mieux prendre en compte la pénibilité

Une réelle prise en compte de la pénibilité et de son impact sur l'espérance de vie est pour nous prioritaire. Le dispositif en cours est nettement insuffisant aujourd'hui. Alors qu'en Allemagne, plus de 167 000 personnes entraînent en 2007 dans le dispositif de « *retraite anticipée pour incapacité de travail* », le dispositif mis en place en 2010, trop compliqué et restrictif, ne touche qu'un nombre très restreint de personnes (4000 en 2012).

Les conditions de travail dites à risques sont aujourd'hui identifiées. Ce sont celles qui ont des conséquences sur l'espérance de vie, avec ou sans incapacité : travail de nuit et exposition à des produits cancérigènes. Les politiques de prévention au sein des entreprises doivent continuer à être développées. La notion de travail durable, moins intensif, doit par ailleurs guider notre réflexion du travail. Ce chantier, colossal, devra traiter de la santé au travail, des ressources humaines, mais plus largement interroger notre rapport général au travail.

Les socialistes sont favorables à la définition de politiques de compensation pour les salariés concernés, notamment dans la définition des conditions de départ en retraite par le biais de bonifications de trimestres. En refusant la médicalisation de l'évaluation, les périodes de travail pénible devraient en effet permettre des majorations d'annuités afin de permettre aux personnes concernées de partir plus tôt à la retraite. Le compte épargne temps proposé par le rapport Moreau, conjuguant bonification de trimestres et temps de formation pour reconversion professionnelle constitue une piste de réflexion intéressante.

Mieux prendre en compte les parcours des jeunes dans l'emploi

Le critère de la durée de cotisations met ceux qui ont fait des études à égalité avec ceux qui ont commencé à travailler plus tôt. Les étudiants

peuvent racheter leurs années d'étude. Mais le coût est tel que le dispositif ne fonctionne pas. Le Parti socialiste avait proposé en 2010 que les années d'études soient en partie prises en compte par une cotisation volontaire majorant leurs cotisations de retraite.

Mais l'insertion des jeunes dans la vie active se fait, depuis plusieurs années, de manière moins linéaire pour l'ensemble des jeunes. La recherche d'emploi (qui n'ouvre pas droit au chômage validant des cotisations) est souvent rythmée de stages et de CDD à temps partiels. Ces années, particulièrement difficiles, comptent peu dans le calcul de la retraite. En effet, les règles d'acquisition des trimestres dans le régime général et les régimes alignés ne sont pas favorables aux stagiaires, aux apprentis, aux temps partiels.

Le nombre de trimestres d'assurance vieillesse validés par un salarié est établi, non pas en fonction de la durée de travail accomplie, mais en fonction du montant de la rémunération annuelle. Sont donc validés autant de trimestres que le salaire annuel représente de fois 200 heures de travail rémunérées au Smic (avec un maximum de 4 trimestres par année civile).

Des ajustements permettraient de mieux prendre en compte ces premières années de la vie active en augmentant la durée d'assurance. En complément, un dispositif devra permettre de prendre en compte les stages, les périodes d'apprentissage et d'alternance ainsi qu'une partie des études.

Pallier les accidents de parcours, la complexification des carrières et mieux prendre en compte les polypensionnés

Ces ajustements, bénéfiques pour les apprentis et les stagiaires, le seraient également pour ceux qui connaissent des carrières heurtées et les temps partiels puisque ceux qui valident des droits à la retraite sur la base d'une assiette forfaitaire inférieure au SMIC pourraient bénéficier d'une augmentation de leur durée d'assurance.

Par ailleurs, le régime général et les régimes alignés calculent de manière indépendante les pensions de leurs assurés sur la base des droits acquis en leur sein. Alors que leur carrière est identique, un monopensionné et un polypensionné peuvent percevoir des pensions très différentes. Aujourd'hui, les assurés relevant de plusieurs régimes sont de plus en plus nombreux : un tiers des retraités sont des polypensionnés. **Le Parti socialiste est donc favorable à une meilleure coordination entre les régimes alignés afin de simplifier et d'améliorer le calcul de leur pension.**

Une nouvelle place pour les seniors dans la société

Le travail des seniors, un atout pour notre économie

Une réflexion sur les retraites doit aller de pair avec une réflexion sur le travail des seniors, c'est-à-dire sur la valorisation des seniors dans les organisations, notamment à travers la transmission des savoirs, sur les conditions de leur maintien dans l'emploi, sur la formation professionnelle à destination des seniors de même que sur l'aménagement des postes de travail à destination des seniors. La mise en place des contrats de génération est une mesure qui procède de cette logique : en articulant l'embauche stable d'un jeune et le maintien dans l'entreprise d'un senior, par le biais d'une incitation financière versée par l'État, on favorise le maintien dans l'emploi du senior tout en encourageant la prise de conscience, par les entreprises des savoirs et compétences accumulés par le senior et l'intérêt à en assurer la survie.

Par ailleurs, tout en respectant les aspirations personnelles des seniors, nous devons leur donner la possibilité de conserver une activité plus longtemps tout en aménageant progressivement leur départ en retraite. Renforcer et moduler dans le temps le système de surcote peut contribuer à inciter ceux qui le peuvent et le souhaitent à travailler plus longtemps.

Enfin, travailler plus longtemps n'est efficace qu'à condition de lutter efficacement contre le chômage des seniors. Un grand plan de mobilisation pour l'emploi des seniors devra donc impérativement faire partie des grands chantiers de la réforme des retraites.

Mieux considérer les seniors

La réforme des retraites de la gauche doit permettre d'adapter la société, les conditions de travail, la protection sociale à cette évolution sociologique majeure qu'est l'allongement de la vie, qui peut être source de croissance, d'emplois et de cohésion sociale. Les précédents débats sur les retraites ont souvent présenté les retraités comme un coût, avec pour objectif d'opposer les générations entre elles, de fragiliser leurs solidarités. **Le Parti socialiste considère, au contraire, que les seniors, véritable génération pivot, doivent être mieux considérés dans notre société car leur rôle, leur contribution sociale, associative ou familiale sont d'ores et déjà des atouts majeurs mais sous-estimés et sous-valorisés.**

Les Français attendent un acte fort qui apportera des réponses durables. Nous souhaitons que soit engagée une réforme globale et que plusieurs chantiers soient abordés : perte d'autonomie, silver économie et santé au travail. La gauche fut la première

à avoir engagé, pour les personnes âgées en perte d'autonomie, une politique d'accompagnement vigoureuse avec la création de l'Allocation Personnalisée Autonomie. Les Français ont attendu des années une loi, promise par la droite au pouvoir, qui ne vit finalement jamais le jour. Une nouvelle étape devrait être franchie avec la préparation par la ministre déléguée aux personnes âgées d'un projet de loi permettant de mieux anticiper et de mieux accompagner le vieillissement.

Un pilotage au service de la confiance

L'enjeu de l'information, de la lisibilité des droits de chacun est essentiel tant il détermine notre confiance dans le système par répartition et la possibilité de chacun d'être davantage maître de ses choix. Le Parti socialiste, favorable à une nouvelle articulation entre un socle de droits collectifs garantis et les aspirations personnelles, souhaite qu'un système de pilotage soit mis en place afin de garantir les objectifs de notre système de retraite (niveau de vie, transparence, solidarité inter et intragénérationnelle, réduction des écarts de pensions entre les femmes et les hommes...) et d'assurer un socle de droits communs dans le privé et dans le public. En période de croissance, le pilotage devra assurer une répartition de ses fruits en direction des pensions les plus faibles.

Il n'est pas possible de revendiquer l'attachement à notre modèle solidaire de protection sociale sans se donner tous les moyens d'en assurer le financement durable. Il n'est pas logique d'exalter les acquis du Conseil National de la Résistance, tout en précipitant leur effondrement en laissant filer les déficits. La première manière de préserver notre protection sociale, ferment de cohésion nationale et atout pour notre pays, c'est de le protéger des déficits : déficit comptable, déficit de confiance, déficit d'égalité, déficit de justice. Tel est l'engagement des socialistes.